

STANDARD TICKET MAASTRICHT STANDARD TICKET ROSENDAAL STANDARD TICKET AACHEN

Pour une clientèle occasionnelle

- ⊙ 1ère classe
- ⊙ 2ème classe
- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

Pour un trajet* en train au départ d' une gare* ou un point d'arrêt* belge à destination de :

- Maastricht, Maastricht Randswyck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa ;
- Roosendaal via Roosendaal-grens et vice versa ;
- Aachen via Aachen-Süd-Grenze et vice versa.

POUR QUI ?

Pour tout public.

OU L'ACHETER ?

Aux automates (sauf à Eijsden), aux guichets belges, via le site internet sncb.be, dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare* belge) ou par les vendeurs agréés.

Vous pouvez acheter votre ticket maximum 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORTS ?

Papier, PDF, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Votre ticket est valable pour le trajet* via le point frontière* concerné, à la date et dans la classe mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un ticket aller-retour*, le voyage aller doit s'effectuer avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif mais toujours via le point frontière* concerné.
- Si votre gare* de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone* sans en sortir.
- Si la gare de destination de votre ticket aller-retour est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 05.03.2020



- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre le trajet aller-retour sur le réseau* belge.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous) ou Roosendaal, votre ticket est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès. Chaque voyageur présentera son ticket au lecteur.

A QUEL PRIX ?

- Ticket simple* : vous payez votre ticket au Tarif Standard* de la gamme transfrontalière* concernée pour l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare de départ et de destination ainsi qu'en fonction de votre classe de voyage.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet* simple sur le réseau* belge, jusqu'au point frontière*.
- Ticket aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du ticket simple*.
- Le prix du ticket de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Si vous achetez votre ticket à bord du train au départ d'une gare* belge, le prix de votre ticket sera majoré du supplément «Tarif à Bord»*.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre ticket complètement inutilisé est remboursé intégralement à un guichet belge :
 - jusqu'à la veille de votre date de voyage lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Votre ticket n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis via internet ou sur restitution d'un bon d'échange ;
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, votre ticket de 1^e classe (ou ticket surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable. La différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe de votre STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN vous sera remboursé. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet d'une gare belge dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be ou dans le train au Tarif à Bord* au départ d'une gare belge*) un ticket surclassement*, simple ou aller-retour supplémentaire, pour votre STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN. Le prix du surclassement* est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe d'un STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN, et ceci pour le trajet du STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN 2^e classe que vous avez déjà en possession.



DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est ajouté au prix de votre ticket. Lors d'un ticket aller-retour*, le prix du supplément est ajouté deux fois (une fois pour l'aller et une fois pour le retour).
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.
- Votre STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON TICKET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé, en Belgique, sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge sur cet itinéraire et votre nouvelle destination en Belgique. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à Bord*».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre ticket en Belgique. Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après votre STANDARD TICKET MAASTRICHT, ROSENDAAL ou AACHEN, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

